



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIKUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe
AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : LOGEMENT/ACTION FONCIERE**Zone d'Aménagement Concerté « Quai des Carrières Blanches » - Acquisition d'emprises foncières sur la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise »**

Il est rappelé que par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil municipal a désigné la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) en tant qu'aménageur du quai des Carrières Blanches, dans le cadre d'une convention de prestations intégrées du 11 janvier 2010. Par délibérations des 12 mars et 28 juin 2012, le Conseil municipal a décidé de créer la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Quai des Carrières Blanches » et en a approuvé le dossier de réalisation.

Le programme de logements « Les Rives du Canal » n'étant pas poursuivi, il convient de procéder au rachat sur la SPLAAD des emprises foncières n'ayant pas fait l'objet d'aménagements, telles que figurant sur le plan ci-annexé. Les parcelles en nature d'espaces verts, cadastrées section EM n°505, 558, 560, 561 et 562, représentent une superficie totale de 896 m² et les emprises en nature de voirie et de stationnement, cadastrées section EM n°506, 515, 516, 517, 518, 520 et 521, représentent une superficie totale de 18 786 m².

A la suite de la délibération du Conseil municipal du 23 juin 2025 approuvant le compte rendu annuel à la collectivité de la ZAC « Quai des Carrières Blanches », cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 382 000 €, conformément au rapport d'évaluation du Domaine.

Il est précisé que les allées de Thann, de Saint-Nazaire et d'Ajaccio ont vocation à intégrer le domaine public métropolitain.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » des emprises foncières situées dans la ZAC « Quai des Carrières Blanches », en nature d'espaces verts cadastrées section EM n°505, 558, 560, 561 et 562, d'une superficie totale de 896 m² et en nature de voirie et de stationnement cadastrées section EM n°506, 515, 516, 517, 518, 520 et 521, d'une superficie totale de 18 786 m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à l'acquisition de ces emprises au prix total de 382 000 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra par acte administratif ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 2
	DONT 5 PROCURATION(S)	